



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

---

*Commission de la pêche*

---

**2011/0177(APP)**

20.9.2012

## **AVIS**

de la commission de la pêche

à l'intention de la commission des budgets

sur la proposition de règlement du Conseil fixant le cadre financier pluriannuel  
pour la période 2014-2020  
(COM(2011)0398 – C7-0000/2012 – 2011/0177(APP))

Rapporteur pour avis: João Ferreira

PA\_NonLeg\_Interim

## SUGGESTIONS

La commission de la pêche invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

### Évaluation générale

- A. souligne la modicité du cadre financier pluriannuel (CFP) proposé pour la période 2014-2020, qui représente même une diminution relative par rapport au CFP actuel 2007-2013; considère que la crise ne saurait servir de prétexte pour réduire le budget de l'Union et qu'il est, au contraire, d'autant plus nécessaire de disposer d'un budget solide, sensiblement renforcé, qui permette d'atteindre les objectifs politiques de l'Union européenne, à savoir le soutien de la croissance et de l'emploi et l'application du principe de cohésion économique et sociale dans le cadre de la stratégie UE 2020; plaide, dès lors, pour que le Conseil modifie en ce sens la proposition de CFP 2014-2020 présentée par la Commission;

### Questions générales liées au secteur de la pêche

- B. rappelle que les ressources halieutiques constituent un bien public indispensable pour la sécurité alimentaire mondiale; fait observer que le secteur de la pêche et de l'aquaculture et les activités connexes sont souvent la principale source de revenus et d'emplois durables dans les régions côtières, insulaires et périphériques; souligne que la politique commune de la pêche (PCP) réformée devra poursuivre des objectifs sociaux, économiques et environnementaux, qui passent par une conservation et une gestion appropriées des ressources halieutiques ainsi que par la lutte contre le déclin économique et social qui affecte de nombreuses communautés côtières, en stimulant l'emploi, en améliorant les conditions de vie des populations locales et en accordant une attention particulière au secteur de la petite pêche, ce qui exigera des ressources financières suffisantes après 2013; reconnaît la nécessité d'une coordination renforcée avec la politique de cohésion;
- C. constate que la proposition de CFP 2014-2020 qui figure dans la communication de la Commission intitulée "Un budget pour la stratégie Europe 2020" prévoit une dotation indicative globale de 6, 685 milliards d'euros pour la pêche et les affaires maritimes en prix constants 2011 (FEAMP, mesures de marché comprises + APP + ORGP), ce qui représente une moyenne annuelle de 955 millions d'euros. Pour 2013, dernière année du CFP actuel, cette dotation est de 984 millions d'euros; souligne, avec préoccupation, que les montants prévus pour chacune des années couvertes par le CFP 2014-2020 sont toujours inférieurs au montant prévu pour 2013 dans le cadre du CFP actuel; rappelle que le Parlement a souhaité, dans sa résolution du 8 juin 2011<sup>1</sup> intitulée "Investir dans l'avenir: un nouveau cadre financier pluriannuel (CFP) pour une Europe compétitive, durable et inclusive", une augmentation d'au moins 5% du niveau des ressources affectées au prochain CFP par rapport au niveau de 2013;
- D. fait observer que certains objectifs proposés par la Commission exigent des moyens financiers renforcés, à défaut de quoi leur mise en œuvre pourrait être compromise;

---

<sup>1</sup> P7\_TA(2011)0266

rappelle que les objectifs de la Commission consistent notamment à remédier à l'écart existant en matière d'innovation entre la pêche et d'autres secteurs de l'économie, à favoriser la transition vers un secteur de la pêche ayant un impact limité en éliminant les rejets en mer et en réduisant l'impact sur les écosystèmes marins, à assurer la viabilité des communautés dépendantes de la pêche côtière ainsi qu'à promouvoir la diversification;

- E. souligne que, comme le secteur agricole, le secteur de la pêche présente un degré de vulnérabilité élevé face aux crises; préconise, dès lors, à l'instar de ce qui est prévu pour le secteur agricole, la création de mécanismes de soutien spécifiques auxquels recourir en cas d'urgence, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles, d'arrêt forcé de certaines activités en raison de plans de reconstitution des stocks ou de restrictions soudaines dans l'accès à des facteurs de production essentiels, entre autres;
- F. réaffirme qu'en raison du caractère irrégulier de l'activité de pêche, qui résulte de divers facteurs, notamment de contraintes naturelles indéniables, il y a lieu de maintenir un financement public, national et communautaire adéquat pour ce secteur;

#### **Questions relatives aux Fonds structurels, notamment au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)**

- G. considère que le futur cadre stratégique commun à appliquer aux fonds de gestion partagée, notamment le futur Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), devra prendre en compte la diversité des objectifs de ces instruments de financements; rappelle que le FEAMP est un fonds d'appui sectoriel dont l'attribution ne devrait aucunement dépendre du statut économique de la zone géographique dans laquelle opère son destinataire;
- H. refuse la possibilité d'instaurer et/ou de renforcer des règles de conditionnalité macroéconomique pour l'utilisation des fonds européens; estime que les pays qui rencontrent le plus de difficultés financières et dont l'économie est la plus fragile ne pourront pas être doublement pénalisés, dès lors que leur accès à des fonds essentiels pour leur reprise et leur développement est limité, ce qui remettrait en cause le principe de cohésion;
- I. souligne l'importance du FEAMP pendant la période 2014-2020, étant donné que ce fonds sera le principal instrument de financement de la future PCP; fait observer que les nouveaux objectifs, politiques et priorités qui auront des incidences sur le milieu marin devront s'accompagner des moyens financiers adéquats; refuse que le financement de nouveaux objectifs, politiques et priorités, tels que la politique maritime intégrée, soit mis en œuvre au détriment du financement nécessaire à la politique de la pêche;
- J. plaide pour la simplification de l'accès aux fonds de gestion partagée, notamment au FEAMP, pour faciliter la tâche des bénéficiaires et des autorités nationales compétentes, et favoriser une utilisation intégrale des fonds disponibles; est d'avis qu'il convient de privilégier les projets présentant des solutions intégrées, qui profitent à l'ensemble des communautés côtières, aussi largement que possible, plutôt que ceux qui ne profitent qu'à un nombre réduit d'opérateurs;
- K. se déclare préoccupé par l'éventualité d'un démantèlement des instruments publics de

régulation des marchés de produits de la pêche et de l'aquaculture en vigueur; réclame un renforcement de la contribution de l'organisation commune des marchés (OCM) pour les produits de la pêche et de l'aquaculture afin de garantir un meilleur rendement dans le secteur, la stabilité des marchés, une amélioration de la commercialisation des produits de la pêche et l'augmentation de sa valeur ajoutée, l'OCM devant se voir allouer les moyens financiers nécessaires à cet effet;

- L. recommande de coordonner les instruments existants, notamment sur le plan financier, pour fournir une réponse aux problèmes spécifiques de la petite pêche et de ses communautés côtières les plus dépendantes; souligne que la recherche scientifique en matière de pêche constitue un outil essentiel pour une bonne gestion du secteur, indispensable pour connaître les facteurs qui conditionnent l'évolution des ressources halieutiques, procéder à leur évaluation quantitative et développer des modèles qui permettent de prévoir leur évolution, mais aussi pour l'amélioration des engins de pêche, des embarcations et des conditions de travail et de sécurité des pêcheurs; plaide, dès lors, pour un renforcement du financement de la recherche en matière de pêche, dans les domaines environnemental, social et économique;
- N. est d'avis qu'il est indispensable d'améliorer la collecte, le traitement et la disponibilité des données biologiques de manière à garantir une politique et une gestion véritablement fondées sur la connaissance; juge dès lors nécessaire d'accroître l'intervention de l'Union dans ce domaine, en faisant passer le taux de cofinancement maximal autorisé de 50 % à l'heure actuelle à au moins 75%;
- O. considère que les arrêts biologiques constituent un moyen important de préservation des ressources halieutiques, qui s'est révélé efficace, et un instrument essentiel pour une gestion durable de certaines pêcheries; reconnaît que l'instauration de périodes de repos biologique, à certaines phases critiques du cycle de vie des espèces, permet une évolution des ressources compatible avec le maintien de l'activité de pêche en dehors de la période de repos; demande, à cet égard, que soit prévue la possibilité de compenser financièrement les pêcheurs pendant les périodes d'inactivité;
- P. souligne que l'état actuel du développement de l'aquaculture en Europe impose une augmentation des activités de recherche et de développement dans ce domaine, qui permette d'exploiter pleinement le potentiel de ce secteur et, par la même occasion, de lutter contre certaines de ses limites, en contribuant à améliorer son caractère durable;

### **Régions ultrapériphériques**

- Q. insiste sur l'importance du secteur de la pêche au regard de la situation socio-économique, de l'emploi et de la promotion de la cohésion économique et sociale des régions ultrapériphériques (RUP), caractérisées par une économie soumise à des contraintes structurelles permanentes et jouissant de peu de possibilités de diversification; plaide pour le maintien et le renforcement des aides communautaires au secteur de la pêche dans les RUP, notamment via le programme de compensation des surcoûts induits par l'ultrapériphéricité, pour l'écoulement de produits déterminés de la pêche de certaines RUP ("POSEI pêche"); estime, à cet égard, que ce programme ne devrait pas être limité dans le temps, dès lors que la situation d'ultrapériphéricité est permanente; déplore la forte

réduction du financement global prévu pour ces régions dans la proposition de CFP 2014-2020, alors même que le nombre de RUP reconnu par l'Union européenne est amené à augmenter dans les prochaines années, et exige une nette augmentation de ces fonds;

**Projet d'accord interinstitutionnel entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière**

R. appelle à ce que l'accord interinstitutionnel prévoie la pleine participation du Parlement européen au cycle de négociation des accords de pêche internationaux; demande instamment que les représentants du Parlement européen puissent participer, en qualité d'observateurs et sur un pied d'égalité avec les représentants des États membres, à toutes les phases des négociations, en tenant compte des compétences du Parlement en matière d'accords de pêche;

**Questions relatives à la dimension extérieure de la politique commune de la pêche**

S. se déclare préoccupé par l'inefficacité relative des accords de partenariat dans le domaine de la pêche en ce qui concerne le soutien sectoriel aux pays tiers; souligne que, conformément aux décisions de la Commission, les fonds alloués au soutien sectoriel sont trop modestes en valeur absolue pour produire des résultats; considère, dès lors, qu'il y a lieu de prendre des mesures pour inverser la situation, en améliorant également l'efficacité du soutien sectoriel et en favorisant une meilleure absorption de ces fonds dans les pays tiers.

## RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

<b>Date de l'adoption</b>	11.7.2012
<b>Résultat du vote final</b>	+: 23 -: 0 0: 0
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Antonello Antinoro, Kriton Arsenis, Alain Cadec, Chris Davies, João Ferreira, Carmen Fraga Estévez, Pat the Cope Gallagher, Dolores García-Hierro Caraballo, Marek Józef Gróbarczyk, Ian Hudghton, Iliana Malinova Iotova, Werner Kuhn, Isabella Lövin, Gabriel Mato Adrover, Guido Milana, Maria do Céu Patrão Neves, Crescenzo Rivellini, Ulrike Rodust, Raül Romeva i Rueda, Struan Stevenson, Isabelle Thomas, Nils Torvalds, Jarosław Leszek Wałęsa
<b>Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final</b>	Jean-Paul Besset, Izaskun Bilbao Barandica, Diane Dodds, Barbara Matera, Nikolaos Salavrakos